



CCE – 034M
C.P. – P.L. 40
Organisation et
gouvernance scolaires
TEXTE FRANÇAIS

Mémoire

LOI MODIFIANT PRINCIPALEMENT LA LOI SUR L'INSTRUCTION
PUBLIQUE RELATIVEMENT À L'ORGANISATION ET À LA
GOUVERNANCE SCOLAIRES

ASSOCIATION DES TOWNSHIPPERS



Introduction

Depuis 40 ans, l'Association des Townshippers est à l'avant-garde de l'engagement communautaire et poursuit sa mission qui est de promouvoir les intérêts de la communauté d'expression anglaise des Cantons-de-l'Est historiques du Québec, de renforcer son identité culturelle et d'encourager la participation pleine et entière des anglophones à la collectivité dans son ensemble. Nous agissons pour le compte des quelque 40 000 anglophones répartis dans une région plus vaste que la Belgique, qui s'étend de Philipsburg à l'ouest à Lac-Mégantic à l'est, et d'Inverness au nord à la frontière des États-Unis au sud.

Tel que mentionné dans le passé dans les mémoires soumis par l'association lors des audiences publiques des commissions précédentes sur les commissions scolaires et leur gouvernance, **l'Association des Townshippers soutient pleinement la position selon laquelle les parents, les professionnels de l'éducation et les membres de la communauté doivent pouvoir faire entendre leur voix dans la gouvernance des écoles et les services qu'elles fournissent aux élèves et à la communauté.** Le présent projet de loi, à l'instar d'une législation similaire présentée dans un passé récent puis subséquemment abandonnée, offre l'occasion d'évaluer l'importance de ces structures de gouvernance et de proposer des moyens nouveaux et novateurs d'améliorer les processus de prise de décision dans le but de rehausser la qualité de l'éducation des élèves appartenant à la minorité anglophone, notamment en ce qui concerne les programmes, la pédagogie et la réussite scolaire. Cependant, le projet de loi 40, qui prétend respecter le droit de la communauté minoritaire de langue anglaise à la gestion et au contrôle de ses établissements d'enseignement et maintenir un certain niveau de participation de la communauté, ne démontre pas en quoi les changements de structures qu'il met de l'avant auront un impact positif sur la réussite des élèves, réduiront les coûts associés aux élections et donneront l'assurance que les processus démocratiques seront maintenus en garantissant l'exactitude des listes électorales.



L'Association des Townshippers **insiste** respectueusement pour que, avant même que le présent gouvernement aille de l'avant dans sa réforme, celui-ci examine attentivement les questions et les préoccupations que nous soulevons aujourd'hui, et ce, dans le contexte de leur effet sur la diversité de nos communautés qui comptent des populations minoritaires tant urbaines que rurales. Un modèle « à taille unique », tel que propose le projet de loi 40, ne garantira pas l'intégrité de nos établissements d'enseignement ni ne favorisera l'égalité des chances entre nos écoles.

Préoccupation numéro un : le projet de loi 40 adhère à une définition très étroite de la représentation de la communauté et exerce une pression importante sur les parents de la Communauté anglophone du Québec

Dans le projet de loi 40, nous constatons une omission presque complète, et peut-être délibérée, des membres de la communauté minoritaire de langue anglaise qui ne sont pas des parents d'enfants actuellement dans le système d'enseignement public de langue anglaise, des enseignants ou des membres du personnel administratif. L'Association des Townshippers tient à rappeler au gouvernement le fait que la Commission scolaire Eastern Townships est la seule institution que la population d'expression anglaise des Cantons-de-l'Est peut encore considérer comme lui appartenant en propre. Les membres de notre communauté tiennent à cette institution - et aux écoles relevant de sa compétence - pour les contributions historiques, politiques et culturelles qu'elles ont apportées au développement de la population anglophone de cette partie du Québec rural et ils tiennent à leur droit, garanti par la Constitution, de participer à la gestion et au contrôle de la dernière institution qui leur appartient, quel que soit leur statut de parent ou autre. Tous les membres de la communauté, et pas seulement



Mémoire de l'Association des Townshipers

Projet de loi n° 40 : Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

Novembre 2019

les parents, utilisent nos écoles à des fins au-delà de l'éducation, comme lieu de rencontre pour des collaborations intergénérationnelles, comme lieu protégé pour le partage d'idées et la promotion de l'esprit communautaire entre les divers réseaux. En voici deux exemples : les nombreux centres d'apprentissage communautaires hébergés dans nos écoles et le partenariat récemment conclu entre l'Association des Townshipers et la Commission scolaire Eastern Townships, qui a pour effet d'assurer une stabilité et une pérennité combien nécessaires à son festival communautaire annuel.

Le processus de sélection des représentants repose presque entièrement entre les mains des représentants des parents, qui peuvent être ou non des représentants de la communauté minoritaire de langue anglaise (ils peuvent être des membres de la communauté francophone titulaires de droits en vertu de la loi 101) et qui peuvent ou non disposer du temps et de la formation nécessaires pour participer, ni y avoir investi de l'intérêt pour ce faire. Tout en présumant que ce changement sera efficace, qu'il permettra de réaliser des économies et de respecter les obligations de l'article 23, **il n'en viole pas moins les principes inhérents à la démocratie représentative**. Comment peut-on demander à une communauté de soutenir ses écoles, dans la pratique et au moyen du paiement d'impôts, si ce sont seulement les parents d'enfants actuellement dans le système et les professionnels de l'éducation employés dans le système qui définissent l'étendue de l'implication de la communauté? Comment le projet de loi 40 garantira-t-il que la vision du monde de professionnels de l'éducation ayant une mentalité d'affaires sera en mesure de fonctionner en collaboration avec nos communautés qui peuvent ne pas partager la même vision de l'avenir de nos élèves? Quels mécanismes seront mis en place pour résoudre les conflits, le cas échéant?



Novembre 2019

Les parents constituent une cohorte issue d'une communauté, qu'elle soit minoritaire ou autre, dont le temps libre est limité, essentiellement en raison de leur statut de parent; par exemple, le fait de supprimer la rémunération au-delà d'une allocation de 100 \$ par réunion et les frais de déplacement, comme le fait le projet de loi 40, c'est ignorer le temps et le dévouement nécessaires à un travail efficace au sein des comités et à la participation aux conseils d'établissement pour un parent occupant le poste de président ou de vice-président (que seuls des parents sont autorisés à occuper en vertu de la législation proposée). Les collectivités rurales comptant des communautés minoritaires anglophones plus petites qui pourraient avoir du mal à combler des sièges ont-elles été prises en considération au moment d'établir la composition des conseils d'administration en vertu de la loi 40? Le projet de loi 40 voue-t-il les petites communautés linguistiques minoritaires rurales à l'échec à long terme en raison de leur incapacité à pourvoir adéquatement aux postes de représentants selon des critères restreints? Il y a aussi un risque réel de discrimination à l'égard des personnes célibataires sans enfant, des couples sans enfant, des couples du même sexe, des personnes âgées ayant des enfants adultes qui ne sont plus à l'école.

Préoccupation numéro deux : il n'y a pas de revue de la documentation scientifique ni d'études longitudinales qui présentent des preuves à l'appui des changements de structures proposés dans le projet de loi 40 qui aient un effet positif sur la réussite des élèves.

Où sont les données qui démontrent que les types de changements de structures décrits dans le projet de loi 40 auront un effet positif sur la réussite scolaire pour les élèves de la minorité anglophone dans le système d'éducation public de langue anglaise au Québec? Quels sont les résultats prévus à court, moyen et long termes



des changements de structures proposés en relation avec la réussite des élèves? Comment sont-ils affectés par le statut d'un enfant en tant que membre de la communauté linguistique minoritaire du Québec? Comment les changements de structures proposés dans le projet de loi 40 aideront-ils les petites écoles rurales de notre région à faire face à la réalité selon laquelle, dans notre région, un enfant anglophone sur deux est vulnérable dans au moins un domaine de développement, soit presque deux fois plus que chez les francophones¹, ce qui compromet ainsi leur capacité à prendre plaisir à apprendre et leur motivation à réussir².

Préoccupation numéro trois : le projet de loi 40 ne fait pratiquement rien pour alléger les coûts relatifs aux élections ni pour garantir l'exactitude des listes électorales liées au système d'éducation publique de langue anglaise

L'Association des Townshippers implore le gouvernement de démontrer comment l'augmentation de la fréquence des élections à une fois tous les trois (3) ans réduira les coûts associés à cet exercice; l'Association demande pourquoi les recommandations du rapport Jennings, issues d'une vaste consultation auprès des parents et des représentants de la communauté, des experts juridiques et des administrateurs d'école sur la manière dont le processus électoral devrait être simplifié et renforcé, ont-elles été ignorées lors de la rédaction de cette législation proposée (voir annexe)?

Compte tenu des obstacles déjà importants (et, pourrait-on soutenir, délibérés) en vertu de l'actuelle Loi sur l'instruction publique qui empêchaient de nombreux membres de notre communauté d'exercer leur droit constitutionnel de participer aux dernières élections des commissions scolaires, comment ce gouvernement

¹ Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, 2016

² Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, 2018



prévoit-il s'assurer que nos droits en tant que communauté ne soient pas davantage décimés par une nouvelle législation qui définit étroitement la représentation de la communauté?

Préoccupation numéro quatre : la centralisation du pouvoir et la possibilité de fusions forcées

En fait, n'est-il pas vrai que ce projet de loi donne essentiellement au ministre le pouvoir de fusionner sans consultation les territoires des commissions scolaires? Ne s'agit-il pas d'une tentative de centralisation du pouvoir et du contrôle entre les mains du Ministère, comme ce qui a été accompli dans le secteur de la santé? Où est l'assurance pour notre communauté linguistique minoritaire alors que de plus en plus de secteurs qui affectent directement notre vitalité deviennent centralisés entre les mains du gouvernement? Où ces changements laissent-ils notre communauté aller de l'avant, alors qu'elle ne compte que pour 1 % des fonctionnaires du Québec et qu'il n'y a personne au Ministère qui soit représentatif de notre communauté? Nous sommes très préoccupés par la possibilité que la communauté anglophone devienne encore plus stigmatisée au sein du gouvernement et de la communauté majoritaire car, bien que la décision ait été prise pour des raisons juridiques et politiques évidentes, le maintien d'élections pour les anglophones positionne notre communauté non seulement comme ayant un statut spécial en vertu de la législation proposée, mais comme ayant continué de se plaindre après s'être fait accorder un compromis par rapport à la position initiale du gouvernement. Pour de nombreux Québécois francophones, fonctionnaires ou non, nous serons la raison pour laquelle il restera une trace, même petite, de ces structures éducatives électives depuis longtemps décriées et un obstacle à la réalisation des promesses électorales du gouvernement actuel.

Préoccupation numéro cinq : le projet de loi 40 aura une incidence négative sur la vitalité et l'identité de la communauté anglophone des Cantons-de-l'Est

Étant donné que les commissions scolaires anglophones sont les dernières institutions que les citoyens anglophones des régions rurales du Québec peuvent considérer comme les leurs, il ne s'agit pas seulement d'un



Novembre 2019

problème de **vitalité de la communauté**, mais également d'un problème d'**identité** qui doit être pris au sérieux. Les écoles de langue anglaise ne sont pas simplement des endroits où nos enfants sont éduqués; ce sont des lieux essentiels **pour la transmission de l'identité culturelle, sociale et historique de l'un des peuples fondateurs du Québec**. Les communautés anglophones du Québec ne constituent pas un groupe ou une population d'immigrants récents. C'est dans ce contexte que la question de l'implication de notre communauté dans la gouvernance de ces écoles et dans l'élaboration de leurs programmes devient un enjeu de vitalité et d'identité pour la communauté minoritaire de langue anglaise dans les régions du Québec, et ce, de manière très significative.

Le maintien de la gouvernance communautaire de nos établissements d'enseignement de langue anglaise est essentiel pour notre communauté. De plus, comme **la Constitution canadienne prévoit que les communautés linguistiques en situation minoritaire conservent la gouvernance indépendante de leurs écoles**, l'Association des Townshippers demande au gouvernement du Québec d'accepter son **obligation morale** de reconnaître que les commissions scolaires anglophones sont un prolongement essentiel de la communauté anglophone. En tant que telles, elles doivent rester sous le contrôle de la communauté dans son ensemble, plutôt que le domaine presque exclusif des représentants des parents et du Ministère.

Conclusion

Bien que l'Association des Townshippers reconnaisse l'intention positive qui a présidé à la présentation du projet de loi 40, nous sommes fermement convaincus que le gouvernement du Québec doit répondre aux préoccupations que nous avons exprimées aujourd'hui. **Nous devons voir, dans la loi, une affirmation que les structures de gouvernance scolaire :**

- a. **Resteront sous le contrôle des communautés qu'elles desservent, comme une question de droit, de vitalité de la communauté et d'identité;**
- b. **Se verront confier la responsabilité de fournir une contribution solide à un programme qui reflète vraiment le patrimoine, la nature et les besoins uniques de la minorité d'expression anglaise;**



Mémoire de l'Association des Townshippers

*Projet de loi n° 40 : Loi modifiant principalement la Loi sur
l'instruction publique relativement à l'organisation et à la
gouvernance scolaires*

Novembre 2019

- c. Ne limiteront pas la définition de la représentation de la communauté à celle de parent d'un enfant ou d'un professionnel de l'éducation actuellement dans le système d'enseignement public de langue anglaise.



CCE – 034M
C.P. – P.L. 40
Organisation et
gouvernance scolaires
TEXTE ANGLAIS

Brief

BILL N°40: AN ACT TO AMEND MAINLY THE EDUCATION ACT WITH
REGARD TO SCHOOL ORGANIZATION AND GOVERNANCE

TOWNSHIPERS' ASSOCIATION



Introduction

For 40 years now Townshippers' Association has been at the forefront of community engagement, pursuing its mission to promote the interests of the English-speaking community in Quebec's historical Eastern Townships, strengthen its cultural identity, and encourage the full participation of the English-speaking population in the community at large. We work on behalf of approximately 40,000 English-speakers who are spread across a region that is larger than Belgium in its geography; stretching from Philipsburg in the west to Megantic in the east, and from Inverness in the north to the U.S. border in the south.

As indicated in the past in briefs submitted by the association during previous public commission debates around school boards and their governance, **Townshipper's Association fully supports the position that parents, education professionals and community members need to have a greater voice in the governance of schools and the services they provide to both students and the community.** This bill, as did similar legislation introduced and subsequently abandoned in the recent past, provides an opportunity to evaluate the importance of these governance structures and propose new and innovative means for improving decision-making processes that will enhance the quality of education for English-speaking minority students, especially in regards to curriculum, pedagogy and student success. However Bill 40 purports to uphold the English-speaking minority language community's right to the management and control of its educational institutions and maintain a certain level of community involvement, it fails to demonstrate how the structural changes it puts forth will positively impact student success, alleviate costs associated with elections and ensure that democratic processes are upheld through ensuring accuracy in electoral lists.

Townshippers' Association respectfully **insists** that, before this government moves forward with its reform, it carefully examine the questions and concerns we raise today within the context of their impact on the diversity



of our communities which contains both urban and rural minority populations. A one size fits all model that Bill 40 proposes will not ensure the integrity of our educational institutions nor promote equality of opportunity among our schools,

Concern number one: Bill 40 adheres to a very narrow definition of community representation and places significant pressure on ESCQ parents

In Bill 40 we find a nearly complete and arguably calculated omission of members of the English-speaking minority language community who are not parents of children currently in the English-language public education system teachers, or administrative staff. Townshippers' Association wishes to remind the government of the reality that the Eastern Townships School Board is the only institution the English-speaking population of the Townships can still call its own. Our community members value this institution —and the schools within its jurisdiction— for the historical, political and cultural contributions they have made to the development of the English-speaking population of this part of rural Quebec and they value their constitutionally protected right to participate in the management and control of their last institution regardless of their status as parents or otherwise. All community members, not just parents use our schools for many purposes beyond education; as a meeting place for cross-generational collaborations, a protective place to share ideas and promote community spirit among various networks. Two examples are the numerous Community Learning Centers that have a home in our schools and the recent partnership between Townshippers' Association and the Eastern Townships School Board that provides much needed stability and sustainability to its annual community festival.

The selection process for representatives is consolidated almost entirely in the hands of parent representatives, who may or may not be representative of the English-speaking minority community (they may be members of the French-speaking community who are right's holders under Bill 101) and



who may or may not have adequate time and training to participate nor have invested interested in doing so. While the assumption is that this change will be efficient, cost saving, and respectful of Section 23 obligations, **it violates the principles inherent in representational democracy.** How can a community be asked to support its schools, in practice and through paid taxes, if it is only the parents of children currently in the system along with educational professionals employed within the system who define the extent of community implication? How will Bill 40 ensure that the worldviews of educational professionals with a business mentality will be able to work collaboratively with our communities who may not share the same vision for the futures of our students? What mechanisms will be put in place to deal with conflicts should they arise?

Parents are a cohort of any community, language-minority or otherwise, who have limited spare time essentially by definition of their status as parents; for example removing remuneration beyond a 100\$ stipend per meeting and travel expenses, as Bill 40 does, ignores the time and dedication necessary for effective committee work and the participation on Governing Boards for a parent serving as Chair or Vice-Chair (which only parents are allowed to do under the proposed legislation). Were rural communities with smaller English-speaking minority language communities that might struggle to fill seats taken into consideration when establishing the composition of boards under Bill 40? Is Bill 40 setting those smaller rural minority language communities up to fail in the long-term because of an inability to adequately fill representative positions under narrow criteria? There is real potential for discrimination against single people with no children, childless couples, same-sex couples, seniors with adult children no longer in school.

Concern number two: There is no literature review or longitudinal studies that present evidence in support of the structural changes proposed in Bill 40 positively impacting student success.

Where is the data that demonstrates imposing the kinds of structural changes outlined in Bill 40 will have a positive impact on student success for English-speaking minority language students in Quebec's



English-language public education system? What are the anticipated short-medium-long-term outcomes of the proposed structural changes as linked to student success? How are they impacted by a child's status as a member of Quebec's minority language community? How will the structural changes proposed in Bill 40 support the small rural schools in our region cope with the reality that in our region, one out of every two English-speaking children has a vulnerability in at least one domain of development, which is nearly twice as many as among French speakers¹, thus jeopardizing their ability to enjoy learning and their drive to succeed².

Concern number three: Bill 40 does little, if anything, to alleviate the costs associated with elections nor does it act to ensure the accuracy of the electoral lists linked to the English language public education system

Townshippers' Association implores the government to demonstrate how increasing the frequency of elections to once every three (3) years will bring down costs associated with the exercise and asks why recommendations from the *Jennings Report*, which emanated from an extensive consultation of parents, community representatives, legal experts and school administrators for how the election process be simplified and strengthened were ignored during the drafting of this proposed legislation (see Annex)?

Considering the already significant (and one might argue, calculated) barriers in place under the current Education Act that prevented numerous members of our community from exercising their constitutional right to participate in the most recent school board elections, how does this government plan to ensure that our rights as a community are not further decimated by new legislation that narrowly defines community representation?

¹ Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, 2016

² Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, 2018



Concern number four: The centralization of power and potential for forced mergers

In fact, is it not true that this Bill essentially grants the minister the power to fuse school board territories together without consultation? Is this not an attempt to centralize power and control within the hands of the ministry like what has been accomplished in the health sector? Where is the reassurance for our minority language community as more and more sectors directly affecting our vitality become centralized in the hands of government? Where do these changes leave our community moving forward it makes up less than 1% of Quebec's civil servants and there is no one in the ministry who is representative of our community? We are very preoccupied by the possibility that the English-speaking community stands to become even more stigmatized within the government and majority community because although the decision was made for obvious legal and political reasons, the maintenance of elections for English-speakers positions our community not only as having special status under the proposed legislation but as having continued to complain after having been awarded a compromise from the government's original position. For many French-speaking Quebecers, civil servant or otherwise, we will be the reason why there remains even a small trace of those long despised elected educational structures and an obstacle to the current government fulfilling its campaign promises.

Concern number five: Bill 40 will have a negative impact on the vitality and identity of the English-speaking community in the Eastern Townships

Since the English-language school boards are the last remaining institutions that English-speaking citizens of rural Quebec can call their own, this is not only a **community vitality** issue, but an **identity** issue which must be taken seriously. English-language schools are not just places where our children are educated; they are essential places for **the transmission of the cultural, social and historical identity of one of the founding peoples of Quebec**. The English-speaking communities in Quebec are not a recent immigrant group or population, and it is in this context that the question of our community involvement in the governance of these schools and the development of their curriculum



becomes an issue of vitality and identity for the English-speaking minority language community in the regions of Quebec in a very significant way.

The maintenance of the community-based governance of our English-language educational institutions is **critical** to our community. Moreover, since **the Canadian constitution provides for minority language communities to have independent governance of their schools**, Townshippers' Association asks the government of Quebec to accept its **moral obligation** to recognize that English-language school boards are a vital extension of the English-speaking community. As such, they must remain within the control of that community at large, rather than in the almost exclusive domain of parent representatives and the ministry.

Conclusion

While Townshippers Association recognizes the positive intention behind the introduction of Bill 40, we strongly believe that the Quebec government needs to address the concerns we've raised today.

We need to see, in law, an affirmation that our school governance structures will:

- a. **Remain within the control of the communities they serve, as a matter of legal right, community vitality, and identity;**
- b. **Be given the responsibility to provide solid input into a curriculum that truly reflects the unique heritage, nature, and needs of the English-speaking minority;**
- c. **Not limit the definition of community representation to that of parent of a child or education professional currently in the English-language public education system.**